Image not found or type unknown

13EME MOIS non payé immobilier

Par **MPE**, le **28/04/2015** à **18:03**

Bonjour,

Je suis salariée dans une entreprise privée depuis septembre 2014 (une agence immobilière) en tant que gestionnaire immobilier.
C'est une profession régie par la convention collective de l'immobilier.

Jusqu'à présent j'ai toujours touché un 13eme mois dans mes précédents postes.
Or, lorsque je l'ai mentionné à mon employeur actuel, celui-ci a refusé de me le payer prétextant que cela n'est en rien obligatoire et surtout que finalement c'était à mon avantage car sinon il est déduit de mon salaire annuel.

Je ne suis pas du tout d'accord avec lui mais je ne sais pas sur quel texte m'appuyer.

Pouvez-vous me venir en aide svp.

Merci par avance.

Par **P.M.**, le **28/04/2015** à **18:19**

Bonjour,
Il faudrait savoir comment est rédigé le contrat de travail pour la rémunération mais, sauf erreur ou omission de ma part, je n'ai trouvé aucune disposition à la Convention collective nationale de l'immobilier, administrateurs de biens, sociétés immobilières, agents immobiliers, etc. (anciennement cabinets d'administrateurs de biens et des sociétés immobilières) qui puisse vous permettre de revendiquer un 13° mois...

Par **MPE**, le **05/05/2015** à **10:08**

Rien n'est mentionné au sujet d'un 13eme mois dans mon contrat de travail, mais normalement c'est la convention collective de l'immobilier qui prime.

J'ai regardé dans la convention collective de l'immobilier et il s'agit de l'article 38.

Pouvez-vous me confirmer que cet article mentionne bien l'obligation pour tout employeur à

fournir un 13eme mois à tout salarié de l'immobilier ?

Merci par avance

Par **P.M.**, le **05/05/2015** à **10:36**

Bonjour,
Vous n'indiquez pas si votre contrat de travail mentionne un salaire mensuel ou annuel ou autres précisions mais normalement vous avez droit au 13° mois dans les conditions fixées à l' art. 38 de la Convention collective nationale de l'immobilier, administrateurs de biens, sociétés immobilières, agents immobiliers, etc. (anciennement cabinets d'administrateurs de biens et des sociétés immobilières)...

Par **MPE**, le **05/05/2015** à **14:33**

Alors dans mon contrat de travail il est mentionné un salaire annuel brut fixe avec possibilité de prime en fin d'année mais il ne figure pas du tout la notion de 13eme mois.

Avec cet article je peux donc lui reparler du 13eme mois ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **05/05/2015** à **15:11**

A mon avis, effectivement...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés